

# LA GAZETTE DE JOLIETTE

POLITIQUE, COMMERCIAL, AGRICOLE ET D'ANNONCES.

Tarif des Annonces.

Les insertions par ligne, 10 cts  
Chaque insertion de plus de  
une semaine, 15 cts  
Et de même les insertions de plus  
de six mois, 25 cts  
Toute correspondance, etc.,  
doit être munie d'une signature  
responsable.

1<sup>ère</sup> ANNEE.

JOLIETTE, 14 OCTOBRE 1879.

[RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ DE COLLABORATEURS.]

No. 54

## CARTES D'AFFAIRES

### AVOCATS.

**A. FONTAINE**, Avocat, Rue Notre-Dame, Joliette.

**MARTEL**, Avocat, Bureau: Bloc Fisk, No. 3 et 4, Joliette.

**M. J. Martel** suivra les Cours du District de Joliette.

**B. BABY, McCONVILLE & McCONVILLE**, Avocats, Coin des Rues St. Viateur et St. Marie, Joliette.

**MM. Baby, McConville & McConville**, suivront les Circonscriptions de Montcalm, l'Assomption et Berthier.

**L. F. G. BABY, J. N. A. McCONVILLE, L. A. McCONVILLE**, Joliette, le 1<sup>er</sup> Avril, 1874.

**C. P. CHARLAND**, Avocat, Bureau Fisk's Block - Porte No. 1, Joliette.

**M. Charland** suivra les Circonscriptions de Montcalm, Berthier et l'Assomption.

### NOTAIRES.

**V. VEZINA & DESORMERS**, Notaires publics, Bureau rue Mansseau, Joliette.

**J. S. RIVEST**, Notaire, Coin des Rues du Portage et St. Pierre, l'Assomption.

**J. B. CHEVIGNY**, Notaire, Bureau chez L. Desautiers, Notaire, Joliette.

### HUISSIERS

**A. B. DESY**, Huissier de la Cour Supérieure et de la Cour d'Appel, et le Cantonnement, Joliette.

**S. LIPPÉ**, Huissier, Joliette.

**B. PERRAULT**, Huissier de la Cour Supérieure, rue Mansseau, Joliette.

**A. C. AUGER**, Huissier de la Cour Supérieure, rue St. Pierre, Joliette.

**M. Auger** se chargera de toutes exécutions que les tribunaux lui confieront.

## L. U. FONTAINE

AVOCAT

Chef de Magistral de District

Bureau: - Bloc Fisk

JOLIETTE.

L. U. Fontaine suivra les Cours de Circuit de l'Assomption, de Montcalm et de Berthier.

Bureau à l'Assomption chez S. Rivest, Notaire.

8 Octobre 1878

## A Vendre ou à Échanger.

Deux superbes terres à bois situées dans le comté de l'Assomption, sont offertes en vente. On les échangerait surtout pour une propriété dans ce pays de cette valeur.

L. U. FONTAINE,

Joliette, 26 Juin 1878

## FONDERIE & FORGE

**P. LAFORET & C<sup>ie</sup>**

RUE ST. PAUL

(PRES LE MARCHÉ)

JOLIETTE

Ont constamment en vente les objets suivants manufacturés par eux:

Charrues en acier et en fonte

pour labourer dans les côtes

pour archer

pour bâtir les sillons et recharrouer

Charrues, roues pour moulins de Ac, bois, et un cheval pour le jour.

- AUSSI -

" LA REINE LE MOISSEAU "

Un séparateur de grains et de graminées.

**O. K. WOOD**

PATENTE LE 9 MARS 1876

MM. P. Laforet, Bis & Cie sont aussi chargés pour la vente des faucheuses et moissonneuses de M. MOODY

## PROVINCE DE QUEBEC

### CHAMBRE DU PARLEMENT

#### Bills Privés.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passage de BILLS PRIVÉS en LOCAUX, devant la concession de privilèges exclusifs au pouvoir de Corporation pour les biens communaux ou autres, au sujet de tout acte de régler les arpentages ou de définir les limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notified que, par les règles du Conseil législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (desquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec"), elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (se référant clairement et distinctement à la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec" en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné et de fournir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de ces avis doivent être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de l'avis dans la "Gazette Officielle", adresser une copie de son Bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les deux premiers samedis de la session.

**BOUCHERIE de BOUCHERVILLE**, Greffier du Con. Lég.

**G. M. MATH**, Greffier de l'Ass. Lég.

Qu. Soc. le 1<sup>er</sup> Avril 1879.

#### AVIS SPÉCIAL.

En vente au Bureau de la Gazette tout ce qui se trouve en l'Exposition et registre de la Cour d'Appel, et les autres registres de la Cour d'Appel et de la Cour Supérieure, et de tous les BILANS de Notaires, Huissiers et autres - Irregularités des Bénéficiaires.

## Feuilleton !

### LES IDOLES

PAR

**RAOUL DE NAVERY.**

XIV

LA GUERRE

(Suite.)

De chaque ouverture la mort pouvait venir, terrible, foudroyante pour les soldats chargés d'enlever la situation.

Le feu de l'artillerie occupait, il est vrai, l'ennemi, et couvrait nos soldats tandis qu'ils exécutaient le plan du général Noël.

Mais tout-à-coup, à un signal convenu, l'artillerie cessa instantanément son feu, et nos troupes s'élançaient avec un admirable entrain.

Il leur fallut peu de temps pour gagner le ravin qui descend de l'étang de Saint-Cucula au chemin de fer américain, en contournant la Malmaison.

La gauche du général Noël dépassa le ravin avec un élan magnifique et gravit les pentes conduisant à la Jonchère.

Elle allait poursuivre sa route, quand une formidable moussiquerie éclata à la fois des profondeurs du bois et de toutes les maisons.

Les Prussiens s'y étaient installés malgré le feu de leur artillerie, et il semblait impossible de braver tout cet orage de balles de mitraille et d'obus.

- Eh bien ! fit Bénédicte, en se tournant vers ses camarades, est-ce qu'on reste là ?

- Eh ! le moyen de passer sous cette grêle de feu ?

- Vous voyez bien que le général hésite, fit Gildas.

- Et moi je vous le jure, j'hésiterai pas ! Si l'on crie : " en arrière, " je marche en avant ! Je suis venu pour me battre, j'irai où l'on se bat ! On m'accusera d'indiscipline si l'on veut ensuite ! Personne n'a le droit de venir à notre vie et de l'économiser plus que nous-mêmes.

Bénédicte ne se trompait pas, le général comprenant que sa petite troupe serait anéantie par le feu terrible de l'ennemi, donnait ordre de se replier ; les soldats hésitants, allaient obéir peut-être, quand le colonel s'écria :

- Qui m'aime me suive, les enfants ! rejoignons les autres au pas de course.

Un mouvement électrique se fit dans les rangs, et une centaine de jeunes soldats s'élançèrent sur la route, et passant au milieu du feu, de la fumée, ils disparurent aux yeux de leurs compagnons, et franchirent l'espace avec une rapidité dont rien ne saurait donner l'idée.

\* Il en tomba dix pendant cette course furieuse.

Hélas ! il n'était pas possible de les relever...

Il fallait aller toujours sous la fusillade, et ne s'arrêter qu'au moment où serait faite la jonction avec les zouaves du brave commandant Jacquot.

Il fallait le voir au milieu de ces soldats bronzés, hardis comme des lions, bondissant dans la mêlée, s'élançant contre les murailles crénelées du parc, comme une houle humaine battant la roche qu'elle veut déraciner.

On tirait, ils ne semblaient pas s'en apercevoir. Ceux qui tombaient seraient d'échelons aux autres. Cela était horrible et beau pourtant.

Acculés dans l'angle que forme le parc de la Malmaison, au-dessous de la Jonchère, les zouaves accomplissaient des prodiges de valeur, et malgré les travaux de défense qui le hérissaient, malgré la meurtrière dont chaque embrasure laissait voir le canon de dix fusils, les zouaves firent une brèche et sautèrent résolument dans le parc.

Il y eut alors une épouvantable mêlée.

On se prit à bras le corps ; les fronts se heurtèrent comme des fronts de béliers. Des ongles et des dents on se déchirait le visage ; la baïonnette servait de poignard, la crosse des fusils brisés tenait lieu de massue.

Les Prussiens dix fois plus nombreux que les zouaves se précipitaient en masse sur une poignée de braves ceux-ci s'accrochant à la muraille, terribles, rugissants, furieux, jonchaient le sol de cadavres.

La fusillade venait de cesser dans le parc, quand par la brèche agrandie s'élançèrent à leur tour les braves dont Gildas, le colonel et Bénédicte faisaient partie.

Ils étaient enfin exaucés. La lutte devenait personnelle, terrible ! Ils se mesuraient avec l'ennemi ; la fureur de la bataille, la soif de la vengeance, et plus encore, l'héroïque sentiment de la défense du sol natal leur enlevaient toute pensée étrangère à celle d'une victoire, fût-elle payée au prix de tout leur sang.

Gildas ne se souvenait plus d'avoir écrit des pages ravissantes promettant à la presse un écrivain de premier ordre ; Bénédicte oubliait sa gloire de sculpteur, le colonel abjurait ses rancunes. Il n'y avait là que des Français, des frères, des héros exposant leur poitrine pour dernier rempart aux coups sacrilèges de l'étranger.

Gildas, emporté par son courage, s'était éloigné du groupe des éclaireurs, assailli à la fois par une vingtaine d'ennemis, atteint au bras d'un coup de baïonnette, se défendant plus qu'il n'attaquait, et opposant seulement à ses adversaires le redoutable moulinet de son fusil qu'il tenait par le canon et faisait tourner, brisant les crânes et les poignets, défonçant les poitrines et cassant les côtes.

Mais si habile qu'il fût à l'escrime, la fatigue le prenait ; la horde des ennemis, enrageant de ne pouvoir venir à bout de cet unique adversaire, se jeta sur lui comme une meute, et le jeune homme lancé brutalement à terre se vit tout-à-coup sous la main des égorgeurs.

Un cri s'échappa de sa gorge brûlante :

- A moi, Bénédicte !

A cet appel répondit un autre cri :

- Me voici, frère !

Et Bénédicte, une baïonnette dans chaque main, la troisième entre ses dents, bondit jusqu'au jeune homme. A droite, à gauche, il enfonça l'arme triangulaire.

Le sang coule, les hurlements de douleurs se mêlent aux vociférations de vengeance.

La rage des prussiens se tourne tout entière sur le sculpteur. Gildas peut se relever sur un genou d'abord, puis sur les deux ; enfin se remettant en équilibre, il se précipite du côté de Bénédicte qu'il suivit dans son élan généreux la bande des éclaireurs.

Alors ce ne fut plus une bataille, mais un massacre. Eclaireurs, zouaves, multipliant les prodiges, écrasèrent l'ennemi contre les murs de ce parc dont il avait fait une forteresse. Ce fut un de ces mille faits d'armes égaux que les généraux ne portent pas à l'ordre du jour, faute d'en avoir été témoin, et qui resteront cependant dans la mémoire de tous ceux qui retraceront cette patriotique épopée.

Les Prussiens, désespérant de garder cette position l'abandonnant en toute hâte ; quatre compagnies de zouaves achevèrent de les en chasser.

Au plus fort de la mêlée, Bénédicte voit chanceler le commandant Jacquot atteint d'une balle, il se précipite à son aide, le soutient, essaie de le mettre à l'abri en attendant l'arrivée des voitures d'ambulance, et le traîne jusqu'à un pli de terrain où il le laisse en sûreté.

Il retourne au combat.

Pour lui la victoire est loin d'être complète. Ce n'est pas assez d'avoir chassé l'ennemi de sa position, il faut le poursuivre. La victoire est à la France, il s'agit de

la garder. En jetant un regard autour d'eux, les éclaireurs de Frauchetti les francs-tireurs frémissant de douleur et de rage ! Que de blessés, que de morts ! Il faut que les prussiens paient le sang répandu, et les pleurs que ce sang coûtera...

Tout-à-coup un ordre du départ est donné.

Après avoir conquis cette position formidable, faudra-t-il l'abandonner ?

Cet ordre n'est donc qu'une sortie inutile, grossière insulte faite aux braves, rallie sanglante des plus nobles sentiments. Encore une fois, on enverra des hommes se faire tuer, on ralhiera les autres et on rentrera dans la ville...

A cette pensée le sang de Bénédicte bouillonne...

- Mes amis ! dit-il à ses camarades, c'est une trahison, une honte, qui retourne à Paris ment à la parole qu'il s'est donnée. Nous sommes soldats ! soit ! mais soldats volontaires, héros d'aujourd'hui, peut-être martyrs de demain. Non pas enfants de la caserne à qui la discipline a ravi toute initiative. Nous sommes témoins, soit ! Indociles peut-être, mais nous ne reculerons pas !

- Non ! non ! dirent vingt voix.

Les clairons sonnaient, les tambours battaient la retraite.

- En avant ! cria Bénédicte.

Et il s'élança avec ses amis à la poursuite d'un groupe de Prussiens.

Ceux-ci allaient, allaient, sans se soucier des morts, sans songer aux blessés ! sans s'inquiéter de ceux qui tombaient de lassitude et que la troupe lancée au galop pouvait fouler aux pieds. La panique les emportait à travers le parc, et ils en franchissaient déjà l'enceinte quand la subite arrivée d'un gros des leurs changea subitement l'intention des fuyards.

En voyant l'aide inespérée qui arrivait, le courage leur revint subitement ; ils ne seraient plus dix contre un, mais vingt contre un.

La petite troupe française entraînée par son ardeur ne pouvait plus attendre de secours de personne.

(A Continuer)

- Il y a neuf cents ans l'Islande fut colonisée par des Norwégiens. Ces émigrants étaient les hommes les plus intelligents et les plus indépendants de leur pays qui, plutôt que de se soumettre à la tyrannie de Harold, aimèrent mieux quitter la terre natale. Aussitôt établis en Islande, ils y créèrent une république si pondérée qu'elle dura sans aucun trouble pendant plusieurs siècles. A la fin, quelques ambitieux, membres de l'assemblée nationale, essayèrent d'empiéter sur ce que leurs concitoyens considéraient comme étant le droit du peuple. Il s'ensuivit un vif débat et une lutte sérieuse. Un esprit d'hostilité s'éleva, les deux partis s'armèrent et vers le milieu du 13<sup>ème</sup> siècle, trois cents ans après l'introduction du christianisme, l'histoire de l'Islande dut enregistrer des faits de violence et d'effusion de sang humain. Ce spectacle épouvanté les habitants paisibles, et décida l'Assemblée à investir le roi de Norwège du pouvoir de décider légalement, à titre d'arbitre, sur tout différend analogue qui pourrait s'élever à l'avenir. Certaines conventions furent faites entre le roi de Norwège et le peuple d'Islande, il y fut stipulé expressément que, en aucun cas, ni sous aucun prétexte, le roi n'essaierait d'introduire en Islande aucune force armée. Cette clause n'a jamais été violée par les rois de Norwège et Danemark en sorte que depuis six cents ans aucune troupe militaire n'a été levée, ni introduite en Islande.

- Un meurtre a été commis à Carlton, sur la ligne du Grand-Tronc, à quatre milles de Toronto. Deux frères, nommés DeGouvier, avaient une discussion au sujet de quelques affaires d'intérêt, lorsque l'un d'eux tirant un pistolet de sa poche a fait feu sur son frère. La mort a été instantanée. Le meurtrier a été presque immédiatement arrêté, mais cependant avant que la justice ne se fût emparée de lui, il avait eu le temps d'avaler une certaine dose de poison que les médecins lui ont extraite au moyen d'une pompe à estomac.

- La 1<sup>ère</sup> publication annuelle du Poor's Manual of Railroads of the United States est sans précédent pour les informations très complètes qu'il fournit sur les voies ferrées de l'Union. Ces informations sont dues aux rapports très détaillés fournis par les compagnies et les divers départements d'Etat.

Le nombre des milles en exploitation à la fin de l'année était de 81,841, dont 2,694 milles de nouvelles lignes ayant été livrées à la circulation durant l'année.

Pendant les cinq années qui se sont écoulées depuis 1874, 11,563 milles de voie ferrée ont été construits aux Etats-Unis. Durant le même laps de temps, et malgré la dépression des affaires, le tonnage transporté a augmenté de 50 0/0.

Les grains de tous les chemins de fer dont les opérations ont été rapportées s'élevaient :

En 1874 à \$430,163,361

" 1875 à 462,909,272

" 1876 à 497,257,959

" 1875 à 509,065,509

- On nous télégraphie de Cohoes qu'Haire Latrimouille, pendu le mois dernier à Albany, a laissé une confession écrite par laquelle il reconnaît avoir commis le meurtre qui a motivé sa condamnation, mais sans avoir prémédité, son intention première étant seulement de déjouer sa victime. Il déclare aussi qu'il n'avait pas de complice, et que la plupart des dépositions entendues à l'audience étaient fausses.

- Les Etats-Unis avaient déjà fait comme avocat, la femme médecin, la femme écrivain, etc. Ils ont aujourd'hui la femme qui aspire à regner sur les sujets de la république américaine. Cette mortelle hardie se nomme madame Victoria C. Wood-Hull, l'épouse du *free love*. Elle a posé sa candidature pour les prochaines élections présidentielles. *The American Traveller* publie son portrait et lui consacre une page en terre d'éloges.

FIN D'UNE QUARANTAINE - Augustin Sheldon était, il y a quarante ans, un jeune méridien dans son village natal, Bradford, Connecticut. A la suite d'une déception dans une affaire de cœur, il disparut subitement, et pendant de longues années sa famille a fait d'inutiles recherches pour savoir ce qu'il était devenu. Il y a quelques mois le hasard, a fait découvrir qu'il menait une existence d'ermite dans une grotte de la région déserte dite Lehman comté de Pike, Pennsylvanie. Il ne sortait de sa grotte que pour cultiver des légumes qui, avec les fruits sauvages, faisaient sa seule nourriture, et il avait passé ainsi quarante ans, sans avoir vu un seul être humain. Ses cheveux et sa barbe n'ayant pas été coupés de tout ce temps, et ses vêtements n'étant naturellement plus dans une condition présentable, il ressemblait plutôt à un fauve qu'à un homme. En réponse aux instances des survivants de ses parents, Austin Sheldon a promis de retourner vivre au milieu d'eux, ou plutôt mourir, car il est entièrement exténué, moins par l'âge que par les privations.

Trois-Rivières - A la Cour Criminelle de ce district, le 25, dans la cause de la Reine vs. Corwin, M. Fitzpatrick fait motion pour que l'accusé ait à subir son procès dans un autre district, à raison de l'influence qu'il peut exercer la famille de l'infortuné Sylvester, tue par l'ingénieur Corwin, et à cause des préjugés qui peuvent aussi exister dans le district où l'offense a été commise. Cinq affidavits sont produits à cette fin devant cette Cour par les avocats de Corwin. Il s'ensuit une vive discussion entre le représentant du Procureur-Général et M. Fitzpatrick et Corwin, qui représentent l'accusé, sur la question de renvoyer le procès, ces deux derniers prétendant que l'accusé ne peut obtenir un procès impartial en ce district, vu ce qui mentionne plus haut.

La Cour ordonne que la présente cause soit transférée à Montréal, où elle devra s'instruire le 30 courant.

Le terme est ensuite déclaré clos.

- On estime que le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest contiennent 200,000,000 d'acres de terre arable encore vierge, et que dans cinq ans il en sera semé - en blé - au moins 4,000,000 d'acres, ce qui fait un rendement de 120,000,000 de minots, à raison de 30 minots par acre - moyenne ordinaire. En supposant que les 200,000,000 d'acres fussent en culture, l'on arriverait au chiffre prodigieux de 6,000,000,000 de minots.

- Le *News* de New York porte à 30,000 le nombre des voleurs de profession dans cette ville.

# JOLIETTE.

MARDI, 14 OCTOBRE 1879.

## L'ASSEMBLEE DE SOREL.

L'assemblée convoquée par les libéraux de Sorel n'a pas tourné au triomphe des amis du gouvernement et bien que les feuilles libérales essaient de chanter victoire, leurs cris n'ont pas d'écho, leur voix est folle et raisonnée mal. En vérité les libéraux sincères admettent qu'il faudrait peu d'assemblées comme celle-ci pour ruiner complètement les ministres dans l'opinion de ceux qui les voient et les entendent.

Cette assemblée qui devait être un triomphe pour les membres du cabinet et leurs amis n'a été, du commencement à la fin, qu'un fiasco significatif. D'abord le nombre, la foule était contre eux sur 3000 personnes (electeurs) présentes aux deux assemblées, nous leur en donnons 1000 et nous sommes certainement généreux en faisant calcul; car tous s'accordent à dire qu'il y avait trois conservateurs contre un libéral.

Beaucoup d'electeurs, tant conservateurs que libéraux, avaient l'espoir que les deux partis tiendraient leur assemblée au même endroit et qu'il leur serait donné d'entendre la discussion de la bouche des orateurs libéraux et conservateurs. M. Mathieu, l'organisateur de l'assemblée conservatrice, devant la pensée de ses amis et voulant prouver aux libéraux qu'ils ne craignaient pas, dans son comté la discussion franche loyale des questions politiques, avait invité les ministres et leurs amis à se joindre aux conservateurs afin qu'il n'y eût qu'une assemblée. Mais l'Hon. M. Joly et ses amis refusèrent et malgré une nouvelle invitation de la part des conservateurs, les libéraux persistèrent à tenir leur assemblée près du Carré Royal.

Le désir de voir et d'entendre des hommes nouveaux pour nous, nous a fait laisser la foule qui stationnait en face du marché, attentive aux discours de MM. Chapleau, Loranger, Beauvion, Masse, et nous sommes allés au camp des libéraux. L'assemblée nous a paru composée de mille personnes au plus.

L'Hon. M. Langelier a dit qu'il était le Trésorier de la Province et que, comme tel, il était le plus heureux des hommes, vu qu'il recevait toujours et ne donnait jamais. M. Langelier a parlé du coup d'Etat et des causes qui à son point de vue, l'ont amené. Puis l'Hon. Monsieur a passé en revue la politique d'économie suivie par le cabinet actuel. Il a aussi parlé de la taxe de 15 cents proposée par M. Church. Pour être juste, nous dirons que l'Hon. M. Langelier parle bien et qu'il expose sa cause avec clarté et dans un bon langage.

L'Hon. M. Marchand s'est ensuite adressé à l'assemblée pendant un quart d'heure. Vint ensuite le tour de l'Hon. M. Mercier. D'abord les discours plus enflammés provoqua parfois des applaudissements. Disons toutefois, que malgré les tours de bras du Dr. Ladouceur, que les vivats n'étaient pas aussi bruyants qu'on semblait le désirer. En effet à peine cent cinquante s'agitait dans l'air au plus fort de l'enthousiasme.

A quatre heures, l'Hon. M. Joly, suivant sa promesse, se rendit à l'assemblée des conservateurs. Après avoir été introduit par M. Mathieu, l'Hon. Premier s'adressa à l'assemblée et lui fit l'histoire de sa nomination et passa en revue les différentes phases de son administration. M. Joly a admis que les élections du 1er Mai 1878 ne lui avaient donné que l'égalité des voix dans la Chambre, mais qu'il a pu passer à travers la première session, M. Joly a reproché à l'opposition de s'être adressé au Conseil Législatif pour renverser le ministère au moyen du refus des subsides. Puis il a parlé de l'économie pratiquée et s'est défendu des accusations contre lui et ses collègues au sujet de l'affaire Gowen, de l'annulation de l'École normale, des nuts-locks, etc.

M. Joly a terminé en disant qu'un journal l'avait accusé d'être un ministre crampon. Il dit: "c'est vrai, je suis un crampon." Et tout le monde de rire à gorge déployée pendant cinq minutes de la bonté naïve de ce vieillard.

"Que les résolutions adoptées à une assemblée tenue ce jour par les libéraux et présidée par G. L. Barthe, Ecr., approuvent la ligne de conduite tenue par le ministère."

"Joly, ne sont pas l'expression de l'immense majorité du corps électoral des comtés de Richelieu, Berthier et Yamaska."

Un our formidable, sorti des poitrines de 6.000 personnes, prouvèrent à M. Joly que le peuple de Richelieu le désapprouvait entièrement. M. Joly ne put tenir devant cette manifestation populaire et s'en alla, triste et honteux.

depuis l'achat de l'orateur jusqu'au nut lock.

Voici les résolutions qui ont été adoptées par l'assemblée conservatrice de Sorel, et ce, avec un enthousiasme indescriptible et une unanimité complète.

"Proposé par H. A. Pirhé, Ecr., avocat, M. Z. Paradis, J. B. Comeau, Ecr., N. P. F. N. Boucher, Ecr., avocat, Zoël Turcotte, Ecr.:"

Secondé par D. Z. Gauthier, Ecr., avocat, L. Tellier, Ecr., D. Dubois, Ecr., marchand, La Tranchemontagne, Ecr.:"

"Que cette assemblée approuve hautement la conduite ferme et énergique qu'a tenu le Conseil Législatif en refusant les subsides au ministère Joly;"

"Que cette assemblée espère que le Conseil Législatif n'accordera les subsides qu'à un gouvernement qui pourra commander la confiance des électeurs de la province de Québec et des députés de l'Assemblée Législative."

Proposé par Amédée Gagnon, Ecr., avocat, John McCarthy, Ecr., Edouard Guilbault, Maire de la Ville de Joliette, Alfred Goffère, Ecr., marchand de St. Ours, Pierre Joseph Chevreuil, secondé par Lévis Bourgeois, Daniel Pélouquin, Magloire Chamberland, Henry Vassal.

Il est résolu: Que les aviseurs de Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, ont failli à leur devoir en dépensant des sommes considérables sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Législative, et qu'ils ne méritent pas la confiance de la Province.

Proposé par Dan McCarthy, Ecr., W. Beaubien, Francis Paul, Dr. Bondy, A. E. Dumais, avocat; secondé par MM. Etienne Ferland, Raymond Magellan, Antoine Trempe.

Et résolu: Que cette assemblée profite de cette circonstance pour féliciter l'Honorable J. A. Chapleau, chef de l'Opposition et ses amis dans l'Assemblée Législative de la Province, pour leur conduite énergique et le zèle qu'ils ont montré dans la défense des intérêts du peuple.

Proposé par E. O. Gauthier, Ecr., M. P. Louis Tranchemontagne, Ecr., secondé par L. Trempe, Ecr., Eug. Gauthier, L. O. Paradis.

Il est résolu: Que le privilège incontestable de l'Assemblée des représentants du peuple est le contrôle qu'elle doit exercer sur la destination et l'emploi des deniers publics; que toute appropriation de ses deniers par l'Exécutif sans l'assentiment des chambres est inconstitutionnel et en violation de ce privilège et des droits du peuple; que cette assemblée voit avec alarme qu'un mépris de cette sauvegarde salutaire des travaux très coûteux et non autorisés par la Législature, ont été entrepris, et des sommes considérables ont été appropriées par l'Exécutif de la Province, sans que le consentement préalable de la Législature ait été obtenu.

Proposé par P. R. Chevalier, J. B. Comeau, Z. Turcotte, N. Duguay J. Boisvert, secondé par Norman Paulel, André Chapdelaine, Georges Pontbriand, Michel Magnan, Pierre Plasse.

Et résolu: Que les électeurs des comtés de Richelieu, Yamaska et Berthier, approuvent hautement la conduite tenue en chambre par leurs députés, tant au Local qu'au Fédéral et saisissent avec empressement cette circonstance pour leur renouveler l'expression de leur plus entière confiance.

Proposé par le Dr. Beuneau, Léon Lehar, Dr. Millet, A. Plamondon et John Saxton, secondé par Michel Magnan, George Potvin, Pierre Plasse, Mart. Morin, Prosper Papin et M. Fagnan.

Il est résolu: Que le paiement de sommes de deniers considérables à des contracteurs en sus du prix du contrat, est contraire à la constitution.

Et cette assemblée est d'opinion que le gouvernement mérite la censure de la Province pour avoir fait tel paiement."

Quand M. Chapleau eut terminé son discours, M. Mathieu s'avança sur le devant de l'estrade et dit: "M. Joly, vous êtes venu à Sorel, vous et vos amis, pour connaître l'opinion des électeurs de cette division; je viens d'apprendre qu'à l'assemblée convoquée par vos amis des résolutions approuvant votre conduite et blâmant la nôtre, ont été passées, eh! bien, je propose la résolution suivante:"

"Que les résolutions adoptées à une assemblée tenue ce jour par les libéraux et présidée par G. L. Barthe, Ecr., approuvent la ligne de conduite tenue par le ministère."

"Joly, ne sont pas l'expression de l'immense majorité du corps électoral des comtés de Richelieu, Berthier et Yamaska."

Est-ce approuvé? Un our formidable, sorti des poitrines de 6.000 personnes, prouvèrent à M. Joly que le peuple de Richelieu le désapprouvait entièrement. M. Joly ne put tenir devant cette manifestation populaire et s'en alla, triste et honteux.

## SUCCESSION LEBLANC.

AVIS IMPORTANT.

Aucun des membres du comité nommé pour recueillir cette succession n'a autorisé qui que ce soit à aller à Philadelphie. On a brodé toute une histoire à ce sujet; mais c'est une imposture.

Avant que de s'entendre avec une ou plusieurs personnes qu'on se propose d'envoyer à Philadelphie, il faut réaliser une certaine somme d'argent. Or les souscriptions sont à se faire actuellement.

Pour tous ceux que cet héritage peut concerner, il convient de dire qu'il faut se défier des imposteurs; et souvent aussi des personnes de bonne foi, qui croient qu'il sera suffisant de demander à la Ville de Philadelphie quelques millions pour les recevoir aussitôt, sans montrer de titres et sans preuve de filiation.

Qu'on n'oublie pas non plus qu'une succession ne se vole pas; mais qu'on se rappelle que fréquemment, faute de diligence ou par indifférence de grands biens se sont perdus.

Par ordre,  
L. U. FONTAINE,  
Secrétaire

du comité de la Succession Leblanc.  
Joliette, 10 Octobre 1879.

## Liste des Prix accordés à l'Exposition Agricole du Comté de Joliette pour l'année 1879.

**Etalons âgés.**  
1er Prix: François Beaudoin \$7.00  
2e " Ed. Guilbault 6.00  
3e " Magloire Masse 5.00  
4e " Norbert Savignac 4.00  
5e " Théophile Goyet 3.00  
6e " Onésime Perrault 2.00  
7e " François Desmarais 1.00

**Etalons de 2 ans.**  
1er Prix: Narcisse Masse \$6.00  
2e " Joseph Loiseau 5.00  
3e " Anatol Loiseau 4.00  
4e " François Beaupré 3.00

**Poulains de 2 ans.**  
1er Prix: Pierre Boucher \$5.00  
2e " Onésime Thibodeau, fils 4.00

**Poulains d'un an.**  
1er Prix: Robert Stafford \$5.00  
2e " Maxime Lafontaine 4.00  
3e " Ed. Guilbault 3.00

**Juvenats avec poulains.**  
1er Prix: Narcisse Gaudouy \$8.00  
2e " Joseph Burns 7.00  
3e " Vve Bazile Nadeau 6.00  
4e " Robert Stafford 5.00  
5e " Clément Laporte 4.50  
6e " Joseph Majeau 3.50  
7e " Narcisse Gombouze 2.50  
8e " François Trudeau 1.50  
9e " John Lawlar 1.00

**Poulaines de 3 ans.**  
1er Prix: Charles Leblanc \$4.00  
2e " J. Bie Payette 3.00  
3e " Olivier Pelland 2.00  
4e " Joseph Jetté 1.00

**Poulaines de 2 ans.**  
1er Prix: Magloire Perrault \$3.00  
2e " Joseph Desmarais 2.50  
3e " Narcisse Gaudouy 2.00  
4e " Alfred Laporte 1.50  
5e " Louis Héroux 1.00

**Poulaines d'un an.**  
1er Prix: Joseph Burns \$3.00  
2e " Joseph Majeau 2.50  
3e " George Gilmour 2.00

**Taureaux âgés.**  
1er Prix: François Forest \$6.00  
2e " J. Bie Majeau 5.00  
3e " Ed. Arbour 4.00  
4e " Joseph Majeau 3.50  
5e " J. Bie Renaud 3.00

**Taureaux de 2 ans.**  
1er Prix: Russell Wood, sen. \$5.00  
2e " Louis Henri 4.00  
3e " Eugène Amyot 3.00  
4e " Vve Joseph Cornellier 2.00

**Taureaux d'un an.**  
1er Prix: Charles Bonin \$1.00  
2e " Théophile Jodoin 3.00  
3e " J. Bie Geoffroy 2.00  
4e " Sam Dixon 1.00

**Veaux de 1879.**  
1er Prix: François Perrault \$3.00  
2e " Russell Wood, sen. 2.00  
3e " Norbert Coutu 1.00

**Vaches laitières.**  
1er Prix: George Gilmour \$6.00  
2e " Joseph Jetté 5.00  
3e " François Trudeau 4.00  
4e " Constant Ribard 3.00  
5e " Charles Bonin 2.00  
6e " François Perrault 1.00

**Genisses de 2 ans.**  
1er Prix: Charles Bonin \$4.00  
2e " François Trudeau 3.00  
3e " Charles Rivat 2.00  
4e " Elzéar Roy 1.00

**Genisses d'un an.**  
1er Prix: Joseph Majeau \$3.00  
2e " Joseph Jetté 2.00  
3e " Gilmour 1.00

**Genisses de 1879.**  
1er Prix: François Perrault \$3.00  
2e " James Lynn 2.00  
3e " Thm. Dixon 1.00

## Belliers d'un an.

1er Prix: Néré Simpère \$3.00  
2e " Israël Tellier 3.00  
3e " Joseph Geoffroy 2.00  
4e " Louis Henri 1.00

**Belliers de 1879.**  
1er Prix: Prisque Ferland \$4.00  
2e " Antoine Ducharme 3.00  
3e " J. Bie Renaud 2.00  
4e " Néré Simpère 1.00

**2 Brebis de 2 ans et plus.**  
1er Prix: Néré Simpère \$4.00  
2e " Frs. Perrault 3.00  
3e " J. Bie Renaud 2.50  
4e " François Trudeau 1.50  
5e " Antoine Ducharme 1.00

**2 Brebis d'un an.**  
1er Prix: J. Bie Renaud \$4.00  
2e " Joseph Geoffroy 3.00  
3e " Magloire Chaput 2.50  
4e " Néré Simpère 1.50  
5e " François Trudeau 1.00

**2 Brebis de 1879.**  
1er Prix: Firmin Cornellier \$4.00  
2e " Joseph Deschênes 3.00  
3e " Prisque Ferland 2.50  
4e " Joseph Ducharme 1.50  
5e " Néré Simpère 1.00

**Mention honorable—J. Bie, Geoffroy Verrats de 1879.**  
1er Prix: Joseph Geoffroy \$4.00  
2e " Pierre Geoffroy 3.00  
3e " Godfroy Chaput 2.00  
4e " François Trudeau 1.00

**Truies de tout âge.**  
1er Prix: Joseph Geoffroy \$1.00  
2e " Firmin Cornellier 3.00  
3e " Pierre Geoffroy 2.00  
4e " Vve J. Bie, Geoffroy 1.00

**Truies de 1879.**  
1er Prix: Godfroy Chaput \$4.00  
2e " Moïse Massicotte 3.00  
3e " Pierre Geoffroy 2.00  
4e " Louis Poulette, fils 1.00

**Miel coulé.**  
1er Prix: Urgèle Perrault \$1.50  
2e " Hilaire Desmarais 1.00  
3e " Nazaire Pelland 0.50

**40 lbs de Beurre.**  
1er Prix: Nicolas Geoffroy \$4.00  
2e " Alfred Laporte 3.00  
3e " Stanislas Desrosiers 2.75  
4e " Moïse Massicotte 2.25  
5e " Louis Lajoie 2.00  
6e " Prisque Ferland 1.50  
7e " Diédonne Tollier 1.00  
8e " Ouzéme Perrault 0.50

**50 lbs de Sucre.**  
1er Prix: Joseph Forest \$4.00  
2e " Modard Forest 3.50  
3e " Prisque Ferland 3.00  
4e " François Trudeau 2.50  
5e " Paul Pelland 1.00  
6e " Léon Pelland 1.00

**Miel en Gateau.**  
1er Prix: Hilaire Desmarais \$1.50  
2e " Léon Desmarais 1.00  
3e " Nazaire Pelland 0.50

**Etoffe grise foulée et pressée, 10 verges.**  
1er Prix: Joseph Jetté \$3.00  
2e " François Trudeau 2.00  
3e " Thm. Dixon 1.50  
4e " François Perrault 1.00

**Etoffe noire foulée et pressée, 10 verges.**  
1er Prix: François Trudeau \$3.00  
2e " Thm. Dixon 2.00  
3e " Joseph Jetté 1.50  
4e " George Gilmour 1.00

**Etoffe barrée foulée et pressée, 10 verges.**  
1er Prix: George Gilmour \$3.00  
2e " J. Bie Geoffroy 2.00  
3e " François Trudeau 1.50  
4e " Thm. Dixon 1.00

**Flanelle blanche double, 10 verges.**  
1er Prix: Joseph Jetté \$3.00  
2e " François Perrault 1.50  
3e " Emmanuel Houle 1.00  
4e " Charles Loiseau 0.75

**Flanelle blanche simple.**  
1er Prix: Léon Pelland \$3.00  
2e " Emmanuel Houle 1.50  
3e " François Trudeau 1.00  
4e " Joseph Jetté 0.75

**Flanelle de couleur double.**  
1er Prix: Prisque Ferland \$3.00  
2e " Maxime Alarie 2.00

**Flanelle de couleur simple.**  
1er Prix: François Trudeau \$3.00  
2e " Emmanuel Houle 2.00  
3e " Charles Bonin 1.00  
4e " Dédier Cornellier 0.75

**Toile du pays, blanche.**  
1er Prix: François Jolicoeur \$3.00  
2e " Godfroy Chaput 2.00  
3e " Emmanuel Houle 1.00

**Toile du pays de couleur.**  
1er Prix: Moïse Massicotte \$3.00  
2e " François Jolicoeur 2.00

**2 paires de chausson ou bas de laine.**  
1er Prix: Léon Pelland \$2.00  
2e " Paul Pelland 1.00  
3e " J. Bie Geoffroy 1.00  
4e " Louis Lajoie 0.50

**2 paires de mitaine en laine.**  
1er Prix: François Trudeau 75  
2e " Charles Bonin 50  
3e " Joseph Deschênes 25

## 10 lbs. de flusse de lin.

1er Prix: Joseph Jetté \$1.00  
2e " Charles Bonin 75  
3e " Louis Poulette, fils 50

**10 lbs. de suçon du pays.**  
1er Prix: Joseph Jetté \$1.00  
2e " Moïse Massicotte 75  
3e " Joseph Desmarais 50

**1 lbs. de laine la mieux filée.**  
1er Prix: Joseph Jetté 75  
2e " Dédier Cornellier 50  
3e " Louis Poulette, père 25

**1 lbs. de flusse la mieux filée.**  
1er Prix: Joseph Jetté 75  
2e " Emmanuel Houle 50  
3e " Louis Poulette, père 25

**30 lbs. de graine de trefle rouge de 1878 et 1879.**  
1er Prix: Léon Desmarais \$2.25  
2e " Hilaire Desmarais 1.50  
3e " Ouzéme Perrault 1.00

**15 lbs. de graine de trefle blanc.**  
1er Prix: Urgèle Perrault \$1.50  
2e " François Perrault 1.00

**15 lbs. de tabac du pays.**  
1er Prix: Aristide Boucher \$2.00  
2e " Léon Pelland 1.50  
3e " Chs. B. H. Leprohon 1.00

**Animaux importés.**  
1 Chs. B. H. Leprohon  
2 François Perrault  
3 Constant Ribard  
4 Edmond Aubin

## L'EDUCATION AGRICOLE

Il faut bien le dire, nous, canadiens-français, nous nous passionnons trop pour les idées abstraites et surtout pour la politique, et nous négligeons les choses pratiques, les choses propres à nous tenir au niveau des autres nationalités qui partagent avec nous la possession des territoires de l'Amérique Britannique du Nord.

Par son caractère, par ses aptitudes, notre peuple est essentiellement cultivateur, et notre climat, notre sol aide puissamment à développer chez nous cette heureuse disposition. Nous devrions donc nous attendre que l'Education agricole fut à l'ordre du jour, et cependant il n'en est nullement ainsi.

Est-ce parce que nous manquons d'intelligence pour bien comprendre ce qui nous intéresse au plus haut degré? Pas du tout. Un peuple qui cultive avec succès la littérature, les sciences, et les beaux arts, et qui sait en apprécier les avantages, est capable de saisir l'intérêt qu'il y a pour lui de s'attacher à ce qui y a de plus stable et de plus solide dans le monde, relativement à son bien être temporel.

Quand nous parlons d'Education agricole, nous n'entendons pas seulement l'acquisition des connaissances qui développent et perfectionnent l'agriculture, ou l'art de tirer du sol la plus grande quantité de produits possible, mais nous voulons surtout faire allusion à cette partie de l'Education qui a pour but de faire connaître l'avantage de l'agriculture, et faire aimer cet art comme il mérite de l'être.

Nous savons qu'un des plus sûrs moyens d'arriver à cette estime de la vie des champs, c'est de pouvoir cultiver avec science et avec intelligence; Mais il n'est pas donné à tous les cultivateurs de pouvoir procurer à leurs fils l'instruction nécessaire pour pouvoir se rendre exactement compte de toutes les opérations par lesquelles on arrive à améliorer et développer l'agriculture, tandis que tout le monde peut apprendre à aimer et chérir cette noble occupation.

Si l'on enseignait à l'enfant, dès son bas âge, que la culture de la terre, est non-seulement le plus ancien et le plus noble de tous les arts, mais encore, qu'il est le plus avantageux, celui qui procure l'existence la plus honnête et la plus sûre, la moins exposée aux coups de la fortune, qu'il fournit l'occupation la plus favorable à la santé du corps, à la tranquillité de l'esprit et à la paix du cœur, l'enfant, qui n'est, en règle générale, que ce que l'Education lui fait, ne serait-il pas attaché à la culture du sol; n'aimerait-il pas la vie des champs, ne chérirait-il pas les jouissances qu'elle procure?

Voilà l'espect d'Education que l'on peut et que l'on devrait distribuer aux enfants comme on leur distribue le pain quotidien. Avec l'Education religieuse, elle forme le plus solide enseignement que l'on puisse donner à un peuple.

répondront qu'ils achètent leurs animaux de la province voisine. Une somme très considérable qui devrait se répandre dans nos campagnes prend donc jour par jour le chemin d'Ontario. Quelles que soient les opinions que l'on ait sur l'élevage, on lui préfère la culture des céréales ou non, il y a une question sur laquelle tous doivent tomber d'accord, c'est que nous devrions nous suffire à nous mêmes en ce qui regarde l'approvisionnement de notre boucherie.

Nous croyons, nous, qu'en vue de commerce si considérable de l'exportation des bestiaux en Angleterre, nos cultivateurs devraient améliorer leurs races d'animaux, afin d'obtenir leur part des profits qui sont en ce moment le monopole de la province voisine. Il semble que ce qui fait si bien son affaire ne devrait pas nous nuire.—*Minerve.*

## NOUVELLES DIVERSES.

**RUMEUR.**—On dit que les libéraux sont si satisfaits du résultat de l'Assemblée de Sorel qu'ils vont en temps de la même genre à Joliette, le 25 du courant: Nous serions vraiment heureux qu'il en fut ainsi. Car nous sommes certains que les conservateurs remporteraient un nouveau et superbe triomphe.

—On rapporte qu'un homme d'une quarantaine d'années, de cette ville, aurait tenté de se suicider, hier matin, pendant un accès de délire causé par la boisson.

—On lit dans le *Sorelois*:

Nous devons être fiers du succès de nos hommes publics dans leur mission respective en Angleterre. Les Hons. Sir J. A. McDonald, Sir C. Tupper, Sir L. Tilly, Sir A. T. Galt, tous ont bien réussi. Mais dans notre opinion, celui qui d'entre tous, a eu un succès éclatant, prompt et satisfaisant, c'est l'Hon. H. L. Langevin. Il ne faut pas perdre de vue que si la grande question constitutionnelle dont il était chargé et qu'il a si vaillamment soutenue et fait prévaloir, est jugée contre nous, quel désastre il s'en serait suivi pour nous, Bas-Canadiens, et dans quelle position pénible et humiliante notre Province se serait trouvée. Sous quel régime aurions-nous vécu? Notre gouvernement responsable n'aurait-il pas été brisé pour toujours? Quant aurions-nous pu revendiquer nos droits et nos libertés? Encore un an, et notre Province n'aurait-elle pas été réellement en banqueroute? Nos intérêts illégalement confiés entre les mains de M. Luc Letellier, l'ennemi de notre race, homme animé d'un radicalisme outré, à principes faux, adulateur et subversif, n'aurait-il pas été à jamais sacrifiés, perdus, anéantis?

Combien donc la Province de Québec doit être reconnaissante envers M. Langevin et comme témoignage de gratitude et comme faible récompense des grands services qu'il a rendus à son pays par son travail et son énergie, le titre de *Sir* ne devrait-il pas lui être accordé? Est-ce qu'un grand nombre de ses collègues dans le ministère actuel n'ont pas ce titre? L'Hon. M. Langevin ne le mérite-t-il pas autant qu'eux? L'Angleterre dans son esprit de justice ne remplirait-elle pas un devoir en conférant ce honneur à notre premier homme d'Etat Canadien-français? Les Canadiens français de la position de l'Hon. M. Langevin ne doivent pas être oubliés. Que les honneurs soient partagés, et cela ne sera que justice à nous rendre.

Nous savons que M. Langevin tient fort peu aux titres, aussi nous ne venons pas ici faire de la réclame. La popularité et la haute considération dont M. Langevin jouit dans sa province, qui l'admire dans ses travaux incessants, l'honorent déjà assez, et nous considérons que ce sont là les plus beaux titres pour un homme public et politique.

—Nous lisons dans le *Courier du Canada*:

La fameuse loi Mercier sur les enquêtes par coroners vient de provoquer une affaire indigne d'un pays civilisé.

Voici les faits: vendredi matin, le cadavre d'une jeune femme a été trouvé sur le rivage de la Rivière St. Charles. On a laissé là ce cadavre, afin d'obtenir la déclaration exigée par la loi-Mercier.

Les magistrats de St. Sauveur ont refusé de donner cette déclaration. Le cadavre a été enlevé et enterré sans enquête!

A présent quelle est cette femme? Qu'est-ce la cause de sa mort? Nous le demandons à tout homme sensé: un tel procédé n'est-il pas digne de la barbarie?

Des commentaires seraient superflus. Une société qui endure un pareil état de chose, se livre elle-même au meurtre et à l'assassinat.

**ORDINATIONS.**—Dimanche, le 5 courant, par Sa Grandeur Mgr. Archevêque, dans la chapelle du collège de Ste. Anne.

**Tonnes:** MM. Ford, Chabot, Frel. Bégin et Chs. Boandoin.

**Minors:** MM. O. J. Gantin, J. B. Thiboutot, C. Leclerc et A. M. A. Tétu.

Dans l'église paroissiale.—*Prêtre:* M. Frs. H. Emile Dionne, fils de l'Hon. H. Dionne, Conseiller Législatif.

Tous sont de l'archidiocèse.

On lit dans le *Moniteur Académique* : Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Sa Grâce Mgr. l'archevêque d'Arichat, évêque du diocèse d'Arichat. Le prélat défunt ne jouit d'une santé délicate, et sa mort, arrivée à Antigonish, vendredi dernier, dans l'après-midi, n'était pas tout à fait inattendue. Il naquit à Antigonish, en 1810, et entra dans la prêtrise dans sa jeunesse. En 1832, il succéda au défunt évêque Fraser, comme évêque d'Arichat, et fut consacré dans la cathédrale Sainte-Marie, de Halifax, par le défunt archevêque Walsh. Pendant vingt-cinq ans, il a rempli les devoirs de sa haute charge dans ce important diocèse au grand avantage de l'Eglise, et gagné la plus haute estime et le profond respect de toutes les autres dénominations. En 1877, à cause de sa santé déclinante, il résigna son siège, et fut remplacé par Sa Grâce Mgr. Cameron, qui était depuis plusieurs années son coadjuteur. Un peu plus tard le Saint-Père le créa archevêque d'Amidos in partibus, honneur bien mérité et hautement apprécié par le prélat défunt. Sa mort va être sincèrement regrettée dans son diocèse, sans distinction de religion ou de nationalité.

**CONDAMNÉ À MORT.**—Une femme du nom de Susan Kennedy vient d'être condamnée à mort à Montréal, pour le meurtre d'une femme du nom de Mary Gallagher.

Voici les principaux faits prouvés, qui ont amené la condamnation de cette malheureuse, qui a commis un crime horrible et d'une manière sauvage.

Le coroner Jones étant assermenté, dit avoir fait l'enquête sur le corps de Mary Gallagher.

La police vint le prévenir du crime vers les 8 heures le 28 au matin. Il se rendit aussitôt à la maison portant le No. 242 rue William. En arrivant au second étage, il aperçut le cadavre d'une femme gisant sur le plancher. Dans un seau placé près du corps se trouvait la tête et une des mains de la défunte. Le témoin assermenté aussitôt au jury pour faire l'enquête. Le détective Murphy était arrivé quelques minutes avant lui. L'enquête se termina un verdict accusant la femme Kennedy, son mari Myers, et le prisonnier à la barre d'avoir tué la défunte Gallagher. Il y avait des taches de sang sur le lit où s'était couché le prisonnier.

George Glackmeyer, architecte, montre au jury un plan du second étage de la maison où eut lieu le meurtre.

Le Dr. Guérin dit avoir fait l'examen post mortem du corps de Mary Gallagher le 28 juin dernier. Le matin de ce jour le coroner vint le chercher à sa résidence vers les 10 heures et demie du matin. Il se rendit à la résidence portant le No. 242 rue William. En arrivant au second étage, il vit le cadavre de la victime étendu sur le plancher de la cuisine, la tête et un main de la défunte étaient placés dans un seau près du cadavre. Le plancher était couvert de sang. On remarquait aussi des traces sanglantes sur la muraille. Sur la demande du coroner le témoin commença l'examen du cadavre. La figure portait plusieurs blessures, horribles et qui avaient été évidemment infligées avec une hache. Le corps portait aussi plusieurs blessures et meurtrissures. La défunte semblait avoir été une personne très vigoureuse. Lorsque le témoin fut mandé, il était évident, que la mort de Mary Gallagher remontait à plusieurs heures. La mort a dû être causée par l'épouse meurtreuse par la perte du sang. Deux de ses blessures étaient mortelles.

Le grand comestible Bissonnette produit alors en cour la hache trouvée près du cadavre de la défunte. Cette hache est couverte de sang et de cheveux.

Le témoin lit qu'on lui présentait cet instrument lorsqu'il commença son examen. Il est d'opinion que ce ou les assassins s'en servirent pour commettre le crime. Il y avait à peu près quinze blessures sur la tête et le corps de la victime. Le crâne était fracturé à plusieurs endroits. Le témoin ne fit pas l'analyse de l'estomac de la victime. Le témoin ne peut dire si les assassins s'en servirent d'autres instruments que la hache pour tuer la victime.

Transquestionné par le juge.—Le témoin croit que la victime n'avait pas encore rendu le dernier soupir, lorsqu'on commença à séparer la tête du tronc.

Transquestionné par M. Coyle.—Le témoin croit que la défunte a vécu près d'une demi-heure après avoir reçu les terribles blessures que l'on remarquait sur le crâne; seulement du moment qu'elle les reçut elle dut perdre connaissance.

Samedi matin, à dix heures, à l'ouverture de la Cour d'Assises, M. Devlin, avocat de la Couronne demande que la sentence soit prononcée contre Susan Kennedy, trouvant coupable du meurtre de Mary Gallagher.

La prisonnière parait à la barre. Sa contenance est assurée, et elle dit à deux reprises en levant la main droite, qu'elle n'est pas coupable. Elle ajoute aussi que c'est un troisième individu, qui a tué la femme Gallagher. Elle toute encore une fois de persuader la cour que Flanagan n'est pas coupable de l'accusation portée contre lui. Elle mur

mure aussi quelques autres paroles inintelligibles.

Son honneur s'adresse en ces termes à la prisonnière.—Susan Kennedy, après un long procès, vous avez été trouvée coupable, et conscientement et respectablement l'avoir tué l'infortunée Mary Gallagher.

Vous avez été des plus odieux, sans avoir seulement donné à cet acte pauvre malheureuse le temps de se préparer à paraître devant son Dieu, sans même lui donner le temps de murmurer une dernière prière. Le jury tout en reconnaissant votre culpabilité, vous a recommandé à la clémence de la Cour.

Il est de mon devoir de vous dire en ce moment que vous ne pouvez vous attendre à aucune pitié de la part des hommes. C'est pourquoi vous devez vous adresser à Dieu, afin d'obtenir votre pardon. Ne vous entretenez pas de vaines espérances, la religion seule peut maintenant vous venir en aide. Efforcez-vous donc pendant le court séjour que vous avez à passer sur cette terre de mériter par votre repentir le pardon du juge et du Dieu.

La sentence de la Cour, est que vous soyez transférée de cette Cour à la prison commune du district de Montréal et de là au lieu de l'exécution pour y être pendue par le cou jusqu'à ce que mort s'en suive, le 5 décembre prochain, et que Dieu ait pitié de votre âme.

En entendant la terrible sentence, la prisonnière s'écria : "Je ne suis pas coupable, et Flanagan est pareille ment innocent."

—A Montréal, Michael Flanagan, impliqué dans le meurtre de Mary Gallagher, a été acquitté par la cour.

**ARRIVÉS À L'HOTEL JOLLETTE.**—N. Marion, St Jacques; Z. Richard, do; P. O. Morin, Rawdon; A. Daly, do; J. L. Jetté, St Jacques; H. D. Daly, Kildaire; J. Davis, St. L.; L. P. L'Amour, do; O. Borleau, St. Charles; O. Duval, do; A. Lamarche, St. Jacques; J. Assolin, St. Elizabeth; C. Toller, Berthier; A. Mout, St. Liguori; J. W. Stevens, Rawdon; J. St. J. Jetté, St. Melanie; O. Gervais, Berthier; J. W. Nakalle, Toronto; J. Montgomerie, Rawdon; O. Duval, St. Alexis; E. Turcotte, St. Sulpice; J. Marcell, Montréal; M. Marcell, St. Jean de Matha; E. Beauchamps et sa Dame, Montréal; A. Goutin; Berthier; Louis Pellant, do; J. L. Lauseno, Chicago; A. Adams, do; John Dayler, Montréal; Simon Schmitt, do; N. Boissidy, do; J. A. Bourassa, do; B. Trowan; B. Sford; Louis Daupin, St. Jolie; Louis Champagne, do; C. L'Amour, Montréal; N. Dudoire, do; Thomas Goyet, do; Louis J. St. Jacques; L. J. Martel; L'Assomption; J. L. Forget, St. Thomas; Dr. V. P. Laval, M. P. St. Felix; G. Forget, St. Elizabeth; Dr. V. J. B. Beaudette, St. Esprit; T. Birkell, Québec; J. Thaman, Montréal; O. A. Jarry, St. Pie; M. Chaput, Kildaire; A. E. Tharup, Kingston; W. Nalau, St. Alphonse; et 30 juges et Directeurs de la Société d'Agriculture.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL JOLLETTE.**—N. Marion, St Jacques; Z. Richard, do; P. O. Morin, Rawdon; A. Daly, do; J. L. Jetté, St Jacques; H. D. Daly, Kildaire; J. Davis, St. L.; L. P. L'Amour, do; O. Borleau, St. Charles; O. Duval, do; A. Lamarche, St. Jacques; J. Assolin, St. Elizabeth; C. Toller, Berthier; A. Mout, St. Liguori; J. W. Stevens, Rawdon; J. St. J. Jetté, St. Melanie; O. Gervais, Berthier; J. W. Nakalle, Toronto; J. Montgomerie, Rawdon; O. Duval, St. Alexis; E. Turcotte, St. Sulpice; J. Marcell, Montréal; M. Marcell, St. Jean de Matha; E. Beauchamps et sa Dame, Montréal; A. Goutin; Berthier; Louis Pellant, do; J. L. Lauseno, Chicago; A. Adams, do; John Dayler, Montréal; Simon Schmitt, do; N. Boissidy, do; J. A. Bourassa, do; B. Trowan; B. Sford; Louis Daupin, St. Jolie; Louis Champagne, do; C. L'Amour, Montréal; N. Dudoire, do; Thomas Goyet, do; Louis J. St. Jacques; L. J. Martel; L'Assomption; J. L. Forget, St. Thomas; Dr. V. P. Laval, M. P. St. Felix; G. Forget, St. Elizabeth; Dr. V. J. B. Beaudette, St. Esprit; T. Birkell, Québec; J. Thaman, Montréal; O. A. Jarry, St. Pie; M. Chaput, Kildaire; A. E. Tharup, Kingston; W. Nalau, St. Alphonse; et 30 juges et Directeurs de la Société d'Agriculture.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F. X. Thoin, do; M. Crépeau, St. Felix; L. Champagne, do; L. Dauphin, do; E. Trudeau, L'Assomption; J. L. Dumulon, do; Ed. Morrison, do; W. Dorian, do; L. Labine, St. Alexis; F. Labine, do; A. Labine, do; M. L. Amund, do; T. Varin, St. L.; S. Auger, do; M. Morin, do; P. A. A. Dorian, Montréal; J. Gaudet, St. Liguori; F. Delisle, do; P. Charbonneau, St. Felix; John Taylor, Montréal; J. L. Crépeau, St. Felix; L. A. C. Olivier, St. Jean; P. Grandpre, do; E. Gaudet, St. Jacques; R. Forest, do; J. L. Jetté, St. Jacques; N. Dugas, do; N. Marion, do; Z. Richard, do; M. Richard, do; E. Marion, do; E. Cloutier, do; A. Marion, do; J. Forest, do; A. Dugas, do; H. M. Leblanc, do; S. Venne, do; J. J. Bourgeois, do; T. Goyet, St. Thomas; J. L. Martin, Helena, Montana; Dr. L. A. Plante, St. Jean de Matha; E. Robillard, St. Felix; D. Boucher, Berthier; J. A. Desy, Berthier; H. B. McGovern, Buchest; M. A. Biron, Montréal; I. Chalfoux, St. Jacques; N. Chartier, do; G. Gariépy, Ste. Beatrix O. Belisle et sa Dame, St. Liguori; A. Bourassa, Montréal; T. Boisjoly, L'Assomption; J. Turcotte, do; X. Turcotte, do; J. Chaput, L'Assomption.

**ARRIVÉS À L'HOTEL DU CANADA.**—A. Lescaillon, St. Roch; A. Guilbault, do; John Hale, Glasgow; O. Michel, do; F

